

Séance du mardi 09 avril 2024
Délibération n°2024-35-VM

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 09 avril à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de 1^{ère} convocation du conseil : 27 mars 2024

Objet : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle de l'année 2024

Étaient présents (22) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Katia BOSSOU, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, M. Thierry LOUIS, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (03) :

Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, à Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire
Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire, à Mme Madly MARIGNAN, Conseillère municipale
M. Emmanuel PRINCE, Conseiller municipal à M. Thierry LOUIS, Conseiller municipal

Étaient absents (08) :

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire.
M. Marijono SANIP, M. Roméo JEWANI, Mme Suzanne MAZOE, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Pascal NACIS, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Claude LEMKI** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

VU le code général des collectivités territoriales

VU le rapport n°33/2024/VM de Monsieur le Maire,

APRÈS avis de la commission « Culture Patrimoine Tourisme » du 21 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :

D'approuver, au titre de la politique culturelle, pour l'exercice 2024, l'attribution des subventions aux associations tel que défini dans l'annexe.

ARTICLE 2 :

De passer une convention d'objectifs avec chacune des associations déterminant les actions financées par la collectivité et les aides directes ou indirectes dont bénéficient lesdites associations.

ARTICLE 3 :

Le Maire et son adjoint(e) délégué(e) sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 11 avril 2024

ANNEXE

SUBVENTIONS 2024 AU TITRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE

ASSOCIATION	PROJET	MONTANT ALLOUE
COMPAGNIE THEATRALE GUYANAISE	Programmation culturelle et artistique du Théâtre de Macouria	25 000 €
LAJENES 55	Section fanfare	1 000 €
Théâtre de l'Universel	Création spectacle	1 000 €
Balyzié	Hommage Elmire ISABELLE	2 000 €
Tchô Pagra	Ateliers tambour et lachat	1 000 €
Mind Your Own Business (MYOB)	Ateliers danse hip-hop vacances	800 €
TOUKA DANSE	Danses métisses	2 000 €
KAZ KOZE MAISON DE LA POESIE	Ateliers et animations autour de la poésie	3 000 €
LES FLAMBOYANTS DE SOULA	Flanboyan ka fléri	8 000 €
COMITE DE JUMELAGE DE MACOURIA	Echange culturel Bénin/Guyane	3 700 €
ORCG	Célébration des 10 ans de l'ORCG	1 500 €
AGAPE	Création artistique avec jeunes de Soula	1 500 €
TOE LOBIE	Atelier huile maripa et saamaka liba	7 000 €